



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Qu'une séance extraordinaire sera tenue le 24 janvier 2022 à 19 heures, à l'hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2022.

**Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé
Ce 12^e jour de janvier 2022**

**Yan Ritchie
Directeur général**